



Rupture période d'essai -allocations chômage

Par **Oli323**, le **14/01/2010 à 19:03**

Bonjour,

J'ai été licenciée économique le 18 Décembre dernier. Je me suis vue offrir un poste dans une société, dès début janvier, que j'ai accepté.

Or, aujourd'hui je suis en période d'essai et le poste ne correspond pas du tout à mes attentes.

Si je romps moi-même la période d'essai, vais-je retrouver les droits au chômage dont je bénéficiais du fait de mon licenciement économique?

Il faut savoir que je ne me suis pas inscrite comme demandeur d'emploi pendant ce laps de temps puisque je n'avais pas les documents nécessaires (attestation assedic...)

Si cela a une importance, je travaille depuis Octobre 2007.

Je vous remercie d'avance pour vtre aide